



La lecture pour tous

Notre commune a la chance d'avoir une médiathèque. Cet équipement culturel de qualité permet à chaque Voreppin de découvrir un large choix de livres, CD, films, revues, de profiter des nouvelles technologies à travers l'espace numérique et l'emprunt de liseuses.

Nous avons initié dès 2011 un travail de rapprochement des médiathèques et bibliothèques du Pays Voironnais afin qu'elles travaillent en réseau. Deux des plus grosses médiathèques, Voiron et Voreppe, ont ainsi pris les devants. D'autres structures plus petites de la CAPV, très intéressées, n'avaient pas les ressources pour s'impliquer immédiatement mais leurs spécificités ont été prises en compte dès le départ.

En effet, poursuivre un développement efficace de ces services nécessitait une mutualisation. En se regroupant, les médiathèques rationalisent leurs coûts mais surtout peuvent suivre plus efficacement les évolutions des pratiques et des outils notamment numériques pour remplir pleinement leur mission de 'lecture pour tous'.

Désormais, la CAPV prend le relais par une prise de compétence 'Lecture publique' afin de structurer ce fonctionnement sur l'ensemble du territoire. Un premier accord de principe a été voté en Conseil communautaire.

Grâce au travail des personnels des médiathèques, à celui de la « commission culture » du Pays Voironnais à laquelle nous participons activement, ce projet aborde donc aujourd'hui une nouvelle dimension.

Plus de choix, plus de services, la lecture vraiment à portée du plus grand nombre, c'est bien l'enjeu de ce travail.

Ainsi demain, chaque habitant du Pays Voironnais aura accès à l'ensemble du fonds documentaire du territoire avec carte d'adhésion à tarif unique. Il pourra réserver des documents qui se trouvent dans d'autres structures et qui seront livrés par un système de navette dans la médiathèque ou la mairie de sa commune, avoir accès par internet à de nombreux journaux, à des méthodes d'apprentissage pour les langues, à des films ...

Cette mutualisation permettra aussi de renforcer et de décentraliser sur l'ensemble du territoire les animations autour de la lecture.

C'est en partant d'un objectif clair au service des habitants, ici « faciliter l'accès aux livres et à la culture pour tous », qu'en mutualisant ses moyens l'intercommunalité joue pleinement son rôle et prend tout son sens.

Le groupe VoreppeAvenir <http://VoreppeAvenir.fr>

L'intercommunalité, un enjeu d'avenir

Depuis de longues années Voreppe s'est engagé dans l'intercommunalité. À l'origine dans les années 60 de la création de la zone de Centr'alp, puis au sein de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV), notre commune a toujours été à la pointe de cette coopération avec les territoires voisins.

La CAPV au quotidien c'est pour les Voreppins la gestion des ordures ménagères, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux usées, le réseau de transport en commun dont la ligne W. Mais c'est aussi la compétence économique avec la gestion des zones d'activités, le soutien à l'aménagement urbain des communes, les pôles d'échanges multimodaux, le tourisme, le volet social à travers le service d'aides à domicile. Et lors d'un prochain conseil communautaire les élus devront se prononcer sur la prise de compétence en matière de lecture publique.

Aujourd'hui la CAPV n'a plus à démontrer son action et le bien-fondé de son existence. Toutefois elle est confrontée à de nouveaux défis et enjeux. En effet les nouvelles lois relatives à la décentralisation réinterrogent l'organisation des intercommunalités autant que les baisses des dotations de l'Etat envers les acteurs locaux.

Les orientations prescrites par les lois tendent à créer des structures intercommunales plus importantes. Ainsi, en Isère la création de la Métropole de Grenoble avec un poids démographique conséquent en limite géographique de la CAPV. Un schéma départemental de coopération intercommunal a considérablement modifié les contours des intercommunalités voisines autour de la CAPV. Ces modifications sont quelquefois difficiles et suscitent parfois des tensions au sein des communes.

De plus le législateur a rendu plus facile la création de communes nouvelles et de plus en plus de maires se sont engagés dans ces démarches. Ce choix est parfois une obligation du fait de la baisse des dotations qui poussent les équipes municipales à rechercher par un effet de taille la préservation de leurs capacités financières. Or ce critère ne devrait pas être le critère prépondérant dans ce choix.

Face aux interrogations que peuvent susciter ces transformations, la Municipalité souhaite associer les Voreppins en les informant et en recueillant leur avis. Nous souhaitons aborder l'évolution de l'intercommunalité, les compétences transférées, les orientations liées à la loi « Notre ». Aussi nous vous proposons de débattre de ces points lors d'une prochaine réunion publique le 17 Juin.

Pour Voreppe 2014, les élus de la majorité municipale.